

5 mars 2013

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 5 mars 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145 rue de l'Église.

Sont présents :

M. J.- André Bourassa, maire
M. Louis Coutu, conseiller,
Mme Isabelle Lapointe, conseillère
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Fernand Raymond, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent (e) :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. J. André Bourassa, maire, de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale fait fonction de secrétaire.

Cinq résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2013;
- 3.1 Suivi au procès-verbal,
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Résolution entérinant l'entente intermunicipale de l'écocentre régional;
7. Résolution pour l'implantation d'une tour de télécommunication dans le secteur du chemin de la montagne;
8. Résolution pour accepter la formation en sécurité civile «Évacuation et confinement» du jeudi le 14 mars 2013 pour Mme René et Mme Chalifoux;
9. Résolution sur la fluoration de l'eau potable;
10. Résolution pour la reddition des comptes avec le MTQ pour le programme d'aide à l'entretien routier local;
11. Achat de terrain pour régulariser la rue Lagrandeur et notarié l'achat;
12. Voirie;
- 12.1 Nivelage;
- 12.2 Abat poussière;
- 12.3 Fossés;
- 12.4 Balai;
- 12.5 Entretien pelouse ;
- 12.6 Abord de chemin et débroussaillage;
- 12.7 Machineries;
- 12.8 Gravier;
13. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
14. Affaires nouvelles; SPA des Cantons;
15. Période de questions;

16. Levée de la session.

2013-03-31

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Louis Coutu et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Est-ce que le montant pour le dépassement des coûts des travaux rue Lagrandeur est maintenant connu? M. le maire contactera le résident pour lui donner les chiffres exacts.
2. Pour l'asphalte appliqué dans la cour de la fabrique, la décision a-t-elle été prise par l'ensemble des membres du conseil? M. le maire mentionne que les décisions sont prises autour de la table même si parfois c'est son nom qui est mentionné.
3. Le dépassement des coûts sera-t-il pris dans le budget 2013. M. le maire répond que non le règlement d'emprunt sert à financer tout le projet;
4. Ciné-Zoo : Il y a beaucoup de mouvements et des rumeurs mentionnant la possibilité que Ciné-Zoo puisse accueillir des ours Grizzly. M. le maire répond que M. Cardinal a un projet d'accueillir les animaux d'un autre jardin zoologique et il a mentionné cette éventualité.
5. Est-ce que la municipalité ne devrait-elle pas être la première avisée de la nature exacte de son projet. M. Le maire mentionne que M. Cardinal nous a mentionné qu'il a l'intention de faire un rencontre d'information lorsque son projet sera plus étoffé.
6. Êtes-vous au courant que le barrage de notre côté a une fissure? Nous vérifierons dès que cela sera possible.

M. le maire appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2012-03-32

3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2013

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 5 février 2013;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2013, soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

3.1 SUIVI AU PROCÈS VERBAL

Aucun suivi particulier.

M. le maire J. André Bourassa, appelle immédiatement le point suivant à l'ordre du jour.

2013-03-33

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Proposé par M. Jean-Pierre Brien

Appuyé par : M. Louis Coutu

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (moins TPS)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1035.71
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	82.00
02-320 TRANSPORT	14048.74
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU	3128.70
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	
02-700 LOISIRS ET CULTURES	4177.59
03-00 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	31610.15
SOUS TOTAL	54082.89
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	987.61
Affectation réserve	
Total	55070.50

Rapport des dépenses durant le mois : \$1344.39

Salaires déboursés à la séance du 5 mars 2013 \$2306.09

Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil

Salaires payés au 23 mars 2013 \$2317.00

GRAND TOTAL

\$61 037.98

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

5.1. RÉCUPEX INC. L'ESTRIE MET SES CULOTTES!

Encore cette année nous participerons à cette activité qui se tiendra du 6 au 12 mai 2013. Nous aviserons la population par l'intermédiaire du journal « Le Larochellois »

6. RÉOLUTION ENTÉRINANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

ATTENDU QUE toute municipalité peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui les régit, toute entente relative à tout ou partie d'un domaine de leurs compétences;

ATTENDU QUE parmi les domaines de compétence appartenant aux municipalités locales, il y a celle qui leur est dévolue en matière d'environnement;

ATTENDU QU' il y a lieu de conclure une entente intermunicipale portant particulièrement sur la gestion par la MRC d'un écocentre régional pour les municipalités locales;

ATTENDU QUE les parties à la présente entente en ont autorisé la signature par voie de résolution;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance du projet d'Entente intermunicipale relative à l'écocentre régional et est en accord avec son contenu;

Il est proposé par Louis Coutu, appuyé par Réal Vel et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle approuve et adopte l'Entente intermunicipale relative à l'écocentre régional;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-35

7. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE BELL
--

Considérant que M. Richard Lemay, consultant chez Bell Mobilité, dépose au nom de M. Michel Petit une demande à la C.P.T.A.Q. pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots 2 457 249 et 2 457 250 du cadastre du Québec, soit pour l'implantation d'une tour haubanée d'une hauteur de 103m pour améliorer le service cellulaire, de téléphonie sans fil et internet sans fil avec poste d'équipements connexe ;

Considérant que l'implantation des structures de télécommunication sont de juridiction fédérale et que par conséquent la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis ;

Considérant que la tour haubanée sera d'une hauteur 103m et que les superficies suivantes sont nécessaires pour l'installation:

Lot 2 457 249 superficie : 10 344,6 m² pour la tour et les haubans et 126,4m⁴ pour le chemin de passage et du lot 2 457 250 superficie 3 572,8 m² pour le chemin de passage déjà utilisé par le propriétaire;

Considérant que nous avons adopté le règlement 2011-329 autorisant les tours de télécommunication dans ce secteur;

Considérant que nous avons exigé des normes d'implantation pour que la présence des tours soit de moins en moins dérangeante et envahissante pour les zones visées;

Considérant que l'implantation de la tour ne nuira pas au potentiel agricole du lot visé par la demande ;

Considérant qu'une autorisation n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et les lots avoisinant;

Considérant que l'implantation d'une tour de télécommunication a des besoins spécifiques et les autres lots proposés ne convenaient pas aux besoins de la demande;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas compromise par l'ajout de la tour de télécommunication;

Considérant que l'implantation d'une tour de télécommunication sera bénéfique pour le développement économique et la rétention des jeunes familles dans notre milieu;

Pour ces motifs, sur proposition de M. Jacques Jasmin, conseiller appuyé par le conseiller Réal Vel;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle est favorable au projet d'implantation d'une tour haubanée de radiocommunication et de

radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur une partie du lot 2 457 249 et 2 457 250 du cadastre du Québec et décrit au plan figurant à l'annexe « A » de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Bell Mobilité à l'attention de monsieur Richard Lemay Consultant, Acquisition immobilière et affaires municipale Bell Mobilité

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande l'accès à la tour dans le futur pour son utilisation;

Que la demande ne contrevient pas à notre règlement d'urbanisme en vigueur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-36

8. RÉOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE LE 14 MARS 2013 « ÉVACUATION ET CONFINEMENT »

Considérant que cette formation s'inscrit dans notre plan en Sécurité Civile;

Considérant que nous avons déjà adhéré au programme de formation;

Pour ces motifs, sur proposition de la conseillère Isabelle Lapointe, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que Mme Chalifoux et Mme René assiste à la formation en sécurité civile à Valcourt le 14 mars 2013;

Que les frais de cours et déplacement soient pris dans les budgets respectifs;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-37

9. RÉOLUTION SUR LA FLUORATION DE L'EAU

Considérant que la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;

Considérant que les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;

Considérant que nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau :

Considérant que cette mesure étant illégale et contrevenant à la Charte des droits et liberté, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;

Considérant que le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics (99% de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

Pour ces raisons, il est proposé par Jean-Pierre Brien, appuyé par Louis Coutu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects

scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-38

**10. RÉOLUTION POUR LA REDDITION DES COMPTES –
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 98 653\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Pour ces motifs, sur une proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Louis Coutu ;

Et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

M. le maire le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-39

**11. ACHAT DE TERRAIN POUR RÉGULARISER LA RUE
LAGRANDEUR SUITE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE AVEC LA
PAROISSE SAINTE-FAMILLE-COMMUNAUTÉ DE SAINTE-ANNE-DE-
LA-ROCHELLE**

Considérant que le 15 mars 2012 nous vous avons contacté pour vous informer de notre projet d'infrastructure dans le secteur de la rue Lagrandeur;

Considérant que vous nous aviez donné votre accord pour poursuivre les travaux et l'acquisition de terrain;

Considérant que la rue ne répondait pas aux nouvelles normes des rues;

Considérant que nous avons fait arpenter la partie nécessaire pour régulariser la situation ;

Considérant que nous avons demandé à la firme Daniel Touchette, arpenteur de procéder au cadastre de la superficie réelle (minute 517) que nous devons acquérir;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité fasse l'acquisition du lot 5 199 201 d'une superficie de 124,7 m² appartenant à la Paroisse Sainte-Famille-Communauté de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que le montant de 230.70\$ sera versé lors de la signature du contrat;

(27800\$= (évaluation)/ 15055,2m² (superficie) = 1.85\$ m² x 124,7 m²= 230.70\$)

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandatera son notaire pour la rédaction du contrat et en assumera le coût;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-40

**11. 1 ACHAT DE TERRAIN POUR RÉGULARISER LA RUE
LAGRANDEUR SUITE AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE AVEC LA
CAISSE POPULAIRE MORILAC**

Considérant que le 15 mars 2012 nous vous avons contacté pour vous informer de notre projet d'infrastructure dans le secteur de la rue Lagrandeur;
Considérant que vous nous aviez donné votre accord pour poursuivre les travaux et l'acquisition de terrain;
Considérant que la rue ne répondait pas aux nouvelles normes des rues;
Considérant que nous avons demandé à la firme Daniel Touchette, arpenteur de procéder au cadastre de la superficie réelle (minute 517) que nous devons acquérir;
Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par la conseillère Isabelle Lapointe que le conseil de la municipalité fasse l'acquisition du lot 5 199 199 d'une superficie de 124,7 m² appartenant à la Caisse populaire Morilac;
Que le montant de 982.23\$ sera versé lors de la signature du contrat;
(19 000\$= (évaluation)/ 1682,7m² (superficie)=11.29\$ x 87,0m²= 982.23\$)
Que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandatera son notaire pour la rédaction du contrat et en assumera le coût;
Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette transaction;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

12. VOIRIE

Chemin d'hiver : Excavation L.G. inc a ajusté son équipement et le problème de bosses est disparu;

Nous mandats Mme René pour la préparation d'invitation pour les domaines suivants

Nivelage, flocons de calcium, creusage de fossés, balai, entretien de la pelouse-,
abord et débroussaillage des chemins, les types de machinerie et le gravier. Nous
voulons les prix pour mardi le 26 mars 2013 pour étude en prévision de prendre une
décision à la prochaine séance du conseil.

Que Mme René soit nommée pour nous représenter dans les dossiers.

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

13. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire suppléant nous informe sur divers dossiers, l'information demeure
disponible pour consultation au bureau municipal.

2013-03-41

**14 AFFAIRES NOUVELLES
14.1 ENTENTE AVEC LA SPA DES CANTONS**

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR ISABELLE LAPOINTE

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle poursuive son entente avec la SPA des Cantons sise au 409, rue de la Rivière, Cowansville, pour la gestion des animaux errants sur son territoire;

Que le conseil de la municipalité sera facturée selon la grille de tarification régulière de 2013;

Que le contrôleur animalier désigné pourra disposer des animaux errants sur notre territoire avec entente au préalable ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

14.2 LAROCHELLOIS : M. Raymond nous informe que la publication sera vers le 21 mars 2013, vous pouvez lui acheminer vos articles;

2013-03-42

14.3 DEMANDE POUR LA LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE PAR L'ASSOCIATION DE CHASSE, DE PÊCHE ET DE PLEIN AIR DE STE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE INC

Considérant que la demande porte sur plusieurs mois;

Considérant que les mois d'hiver demande plus d'attention sur l'entretien;

Considérant que nous voulons être équitables avec les résidents de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Jasmin, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande des frais de location de 10,00\$location lors de l'utilisation de la salle municipale;

Que l'Association de Chasse, de Pêche et de Plein air de Ste-Anne-de-la-Rochelle nous fournisse leur agenda de réunion pour nous permettre de réserver la salle;

Que ce montant pourra être réévalué à la fin de l'année par les parties;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-43

14.4 DEMANDE D'EMPRUNT DE LA SALLE MUNICIPALE PAR LA FADOQ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Considérant que cette demande est pour des conférences offertes gratuitement à tous les membres;

Considérant que les conférences sont occasionnelles;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de prêter la salle municipale gracieusement au comité de la FADOQ de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

2013-03-44

14.5 CAMPAGNE PILE À L'HEURE POUR SAUVER UNE VIE!

M. Jacques Jasmin, conseiller nous a représenté lors du point de presse du Service incendie régional.

Considérant que chaque élève de l'école Notre-Dame-de-Érables a reçu une pile afin de faire le remplacement de leur pile dans les détecteurs installés dans la maison;

Considérant que nous aimerions rejoindre tous les foyers de notre territoire pour leur offrir une pile de rechange;

Considérant que le SSIR nous offre la possibilité de bénéficier du prix de leur achat regroupé;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité fera l'achat de piles auprès du SSIR;

Que le conseil évaluera la meilleure façon d'en faire la distribution;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers (ère) présents(e)

14.6 COMPTE RENDU DE M. LOUIS COUTU, MAIRE-SUPLÉANT

M.Coutu a assisté aux réunions suivantes :

11 février : Chambre de commerce de Valcourt et région : Invitation à tous les membres des conseils pour discuter d'un projet pour une structure d'accueil des (5) cinq municipalités;

12 février : Réunion habituelle de la Chambre de commerce de Valcourt et région, l'assemblée générale est prévue le 27 mars 2013;

18 février : Conférence de presse CSS du Val-Saint-François sur les rénovations du Pavillon St-Louis et des rénovations du point de service de Richmond;

20 février : Réunion à la MRC du Val-Saint-François;

24 février : Brunch Place aux jeunes invitations du CLD du Val-Saint-François;

26 février : Tournée régionale 2013 par CERIU en concertation avec le MAMROT et OURANOS sur les divers enjeux des municipalités dans les dossiers d'infrastructure;

M. Coutu a bien aimé son expérience de maire-suppléant et mentionne que l'implication de tous pourrait alléger la tâche du maire.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident veut savoir où sont les terrains ciblés par l'article 59. Le plan de zonage est disponible pour consultation;

Un résident veut savoir si la municipalité prête son équipement. Seulement en cas de force majeure.

2013-03-45

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 40.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

signé

M. J. André Bourassa maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire suppléant est réputé avoir
toutes les résolutions»